

Bourges, le 24 juin 2025

Le Sénat vote une dérogation à l'obligation de créer un Conseil de Développement. C'est là une menace à l'expression citoyenne que dénonce le Conseil de Développement de Bourges Plus !

La Coordination Nationale des Conseils de Développement vient d'informer ses adhérents du positionnement du Sénat au regard des instances citoyennes que sont les Conseils de Développement : Le 10 juin 2025, le Sénat a adopté une mesure qui menace l'existence même des Conseils de Développement dans les intercommunalités de plus de 50 000 habitants. Dans le cadre de la proposition de loi visant à renforcer le pouvoir préfectoral pour adapter les normes aux réalités des territoires, l'article 4ter, introduit, en dernière minute, une disposition qui permettrait aux préfets, sur demande d'une intercommunalité, de l'exempter de l'obligation légale de créer un Conseil de Développement.

Mais quel triste état d'esprit que de vouloir ainsi remettre en question des instances citoyennes organisées, consultatives et bénévoles. Voilà peu, les Cese étaient montrés du doigt et menacés de la même manière. Ces comportements de la part d'élus (Sénateurs) sont préoccupants et posent questions, car il s'agit malheureusement là de faire taire des citoyens qui, collectivement, et sur des sujets qui servent l'intérêt général, expriment des avis, formulent des remarques et coconstruisent de possibles solutions au bénéfice de la collectivité. C'est incompréhensible et pour tout dire, révoltant !

Et pourtant, à bien y regarder, les CoDev démontrent chaque jour leur utilité : Leur indépendance et la pluralité de leur composition leur permettent d'émettre des avis citoyens, au-delà de toutes considérations partisans, l'objectif visant notamment à rechercher les meilleures solutions, dans l'intérêt général, et d'optimiser la dépense publique. Et sur des sujets de plus en plus complexes, quoi de mieux, pour des élus, que de disposer d'avis construits et argumentés ?

Les sénateurs préféreraient-ils l'avis de cabinets conseils rémunérés ? Et considèreraient-ils comme sans intérêt, l'avis de leurs concitoyens ?

La France compte aujourd'hui 346 conseils de développement : 229 conseils de développement à l'échelle d'intercommunalités - 117 conseils de développement à l'échelle des Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Autrement dit, ce sont là des milliers d'hommes et de femmes (à parité) qui consacrent bénévolement de leur temps pour échanger

Conseil de Développement de BOURGES PLUS

Centre d'Affaires Lahitolle – 6 rue Maurice Roy – 18023 Bourges Cedex

codev@agglo-bourgesplus.fr – 02 48 48 58 58 – www.conseildededeveloppement.agglobourgesplus.fr

et construire ensemble, pour ensuite remettre des avis aux élus. Et il n'y a aucune ambiguïté : Les uns sont consultatifs (CoDev) les autres décisionnaires (élus).

Mais quelle motivation peut-on avoir pour ainsi vouloir mettre à mal une pratique démocratique qui démontre chaque jour son intérêt ? **C'est insultant pour les citoyens impliqués que nous sommes, qui, répétons-le, sont bénévoles !**

A Bourges et dans le contexte des 17 communes qui constituent l'agglomération Bourges Plus, ce sont quelques 70 hommes et femmes qui, bénévolement, donnent de leur temps pour réfléchir ensemble et partager des idées : Cela a permis de rendre des avis (1) aux élus sur des sujets tels la santé, L'eau, les mobilités, le projet de territoire, l'attractivité du territoire, la Culture (Bourges 2028, Capitale Européenne de la Culture), le plan climat, le plan local d'urbanisme intercommunal, le Contrat Régional des Solidarités Territoriales, le Contrat Régional de Transition Ecologique... et bien d'autres sujets qui font société.

Incompréhensible et mesquin ! Telle est la réaction, ce jour, du CoDev de Bourges Plus, dans la droite ligne de ce qu'a exprimé la Coordination Nationale des Conseils de Développement. Et le CoDev de Bourges Plus va solliciter Madame la Sénatrice du Cher et Monsieur le Sénateur du Cher pour demander des explications et exprimer très directement ce qu'il pense de cette « malheureuse » initiative.

Pour le CoDev de Bourges Plus
Gérald HAYOTTE & Justine MOUTIER
Présidents du CoDev

Copie de cette intervention et de celle du CNCD a été adressée à :

- Madame la Présidente de l'Agglomération de Bourges et aux élus communautaires.
- Messieurs les Députés du Cher.
- Monsieur Le Préfet du Cher.

Copie de cette intervention a été adressée à :

- La Coordination Nationale des Conseils de Développement.
- Tous les Membres du Conseil de Développement de Bourges Plus.
- La Presse.

(1) [Avis du Conseil de Développement - Conseil de développement de Bourges Plus](#)